

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

Accusé de réception en préfecture
077-24770644-20250528-24-2025_Del-DE
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025

SEANCE DU MERCREDI 28 MAI 2025

N° 24-2025

Objet : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité au sein du Service technique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L 332-23,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant la nécessité de créer, à compter du 1^{er} juin 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique avec une durée hebdomadaire de service de 37h30 et d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée maximale de six (6) mois sur une période maximale de douze (12) mois suite à un accroissement saisonnier d'activité au sein des services techniques de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Créé un poste de saisonnier à compter du 1^{er} juin 2025.

Article 2 : Dit que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 381, indice 372 du grade d'adjoint technique.

Article 3 : Dit que la dépense sera inscrite au budget.

Article 4 : Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 02 juin 2025.

Le Président,

Jean LAVIOLETTE



1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaients présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT (*arrivé avant le vote de la délibération N° 23-2025*), DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY (*arrivé avant le vote de la délibération N° 25-2025*).

Etaients représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GIRAUD pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Madame LABRUYERE pouvoir à Monsieur VILLAÇA.
Monsieur COLLON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur SAMANIEGO pouvoir à Monsieur SERGEANT.

Etaients absents excusés : Messieurs CHEVALIER et COULOUMY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **21** (*jusqu'au vote de la délibération N° 23-2025*) puis **22** (*jusqu'au vote de la délibération N° 25-2025*) puis **23**

Membres excusés et représentés : **4** (*jusqu'au vote de la délibération N° 25-2025*) puis **5**

Membres absents non représentés : **5** (*jusqu'au vote de la délibération N° 23-2025*) puis **4** (*jusqu'au vote de la délibération N° 25-2025*) puis **2**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 02 avril 2025.